

Département du Rhône

MAIRIE DE RONTALON

Tél. : 04.78.48.92.64

Fax : 04.78.81.71.00

e-mail : mairie.rontalon@cc-paysmornantais.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23 JUILLET 2012

Présents : C. FROMONT, J-P.THORAL, J-Y.BOUCHUT, P.PIECHON, E.CARRA, A. CARRA, F.BROSSE, M.PIEGAY, C.CROZIER, F.DIAZ, F.MARDUEL.

Absents non excusés : C. GONCALVES.

Membres démissionnaires : L. POULAILLON, G. MURE, C. BALLY.

Secrétaire de séance : P. PIECHON

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2012 : approbation à l'unanimité.

Rapport 2011 sur la qualité du SITOM concernant la collecte et le transport des déchets ménagers :

25 communes bénéficient d'une collecte par semaine et 3 autres, MORNANT, BRIGNAIS et SOUCIEU en JARREST bénéficient de 2 collectes.

La dépense brute par habitant sans subvention a été de 77,41 € et la dépense net par habitant sans subvention a été de 59,95 € (pour élément de comparaison, Dépense net Grand Lyon 70 €/habitant).

La production de déchets par habitant a été de 521,44 kg, les déchets valorisés représentent 471,66 kg par habitant soit 15% au delà de ce qui est prévu par le Grenelle de l'environnement.

Les ordures ménagères quant à elles baissent depuis le tri et représentent 192,60 kg par habitant.

Le coût global des déchèteries est de 1 757 291 € et celui de la COPAMO 562 262 €;

On constate une augmentation de l'apport en déchèteries.

L'apport le plus important étant celui des déchets verts.

Cette année 5, 348 tonnes de capsules ont été récupérées par Nespresso et 2,296 tonnes de cartouches d'encre ont été recyclées.

Dans les nouveautés on peut noter la récupération des chaussures et des plâtres.

Bilan des dépenses de fonctionnement 2011 : 6 183 082 €

Bilan des recettes : 7 158 505 €

Bilan des dépenses d'investissement 2011 : 649 947 €

Bilan des recettes : 1 556 128 €

Organigramme du SITOM :

Président : René MARTINEZ

Vice Président : Serge FAGES

3 autres Vices Présidents et des membres élus de la COPAMO.

Les partenaires financiers du SITOM sont : Eco-Emballages, les Filières, l'ADEME et Conseil

Général avec une faible participation.

Les Filières sont celles : des papiers, des imprimés, des cartons, des plastiques, de l'acier, de l'alu, du verre et des D3E (déchets dangereux des ménages).

Sur la COPAMO c'est l'entreprise VEOLIA qui se charge de la collecte des ordures ménagères.

En 2011, 1300 élèves ont bénéficié d'une intervention sur différents thèmes (compostage...) en milieu scolaire.

On constate une évolution de la collecte sélective depuis 2003. La collecte de verre quant à elle stagne.

La COPAMO c'est 936 collectes, 101 479 km parcourus, 5186 tonnes récoltées pour un coût de 23,54 €par habitant.

Les apports volontaires représentent un coût de 5,68€par habitant.

Rapport 2011 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Millery Mornant :

Le syndicat assure la production et la distribution de l'eau potable sur 10 communes.

Un contrat d'une durée de 12 ans été signé pour une délégation d'affermage à la Société VEOLIA. Il se terminera le 30 novembre 2022

RONTALON représente 5% des abonnés desservis par le Syndicat avec 384 d'abonnés.

Le réseau est constitué de 282 km et en 2011, 4386 mètres linéaires ont été renouvelés.

Le tarif est composé d'une part fixe et d'une part proportionnelle au mètre cube pour la collectivité.

D'une part exploitant comprenant une part fixe de 19,73 €HT et 0,4134€HT du mètre cube.

Une redevance pollution domestique qui est de 0,22 €/m³ et qui est reversée à l'agence de l'eau.

Une TVA à 5,5%.

La facture type de 120 m³est composée de :

La part de l'exploitant est 19,73 €+49,64 €

Celle de la collectivité est de 29,48 €+69,60 €

Le prélèvement ressource en eau est 6,61€pour l'agence de l'eau.

Et la TVA est de 9,63 €

Soit un total de 184,66 €, soit un coût de 1,539 €du m³ ce qui représente une augmentation de 1,51% par rapport à 2010.

Cependant, un fait marquant est à signaler, c'est la baisse de 57% des recettes du fermier pour le même service suite au changement de contrat d'affermage.

La qualité de l'eau a un taux de conformité de 100%.

Nouveauté, la télé-relève qui sera effective fin 2012 et qui permettra à chacun de suivre son compteur sur internet.

A noter, le délai maximum pour l'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné est de 1 jour.

Autorisation de signature pour le bail du logement de la résidence Bertrand :

Une nouvelle locataire vient d'emménager dans l'appartement de la résidence Bertrand, cette personne est une personne à mobilité réduite.

Il faut donc autoriser Monsieur le Maire à signer le bail pour cette location.

Le loyer est de 350 €par mois auquel il faut ajouter une provision pour charge de 60 €pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage.

Le bail est un bail classique sur 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce bail.

Délibération pour le tarif du transport des repas de la cantine scolaire :

Le tarif étant à l'heure actuelle de 21 €il passe à 22 €par jour de livraison.

le Conseil municipal approuvent cette augmentation à 10 voix pour et une abstention.

Modification de la délibération attribuant l'indemnité d'administration et de

technicité au personnel communal :

Il s'agit d'intégrer la filière Adjoint du Patrimoine qui n'était pas prise en compte pour l'instant étant donné que ce poste n'existait pas jusqu'ici dans notre commune.

Cette modification permettra le versement de l'IAT à notre Adjointe au Patrimoine en charge de la Médiathèque.

L'équipe du Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

Délibération pour le nom de la voie nouvelle :

Nous avons eu seulement 2 propositions, l'une venant de Joseph GONON et l'autre de Delphine PALMA et Thierry VIOLET. Ces 3 personnes nous proposent de donner à cette voie le nom de **Rue de l'Ancien Couvent**.

Ce nom est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Avis sur le périmètre des PENAP :

Monsieur le Maire présente les périmètres définis par la commission PLU et les représentants des Agriculteurs : Eric CARRA et Didier CARRA.

Toutes les parcelles délimitées par ces périmètres seront mises dans les PENAP (Protection des Espaces Agricoles et Naturel Péri-urbains).

Les Conseillers donnent un avis favorable au choix du périmètre des PENANP à 10 voix et une abstention.

Compte-rendu des Commissions :

Bâtiments-Jean-Yves BOUCHUT :

Les travaux de réfection de l'école primaire ont commencés.

Un nettoyage des ventilations des autres bâtiments scolaire va être réalisé durant les congés scolaires.

Communication-Pascale PIECHON :

Création d'une nouvelle rubrique sur le site de RONTALON : logement social et mise en ligne d'un nouvel article sur le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) dans la rubrique Agriculture.

Cette semaine une demande de devis pour l'impression du Bulletin Municipal a été faite auprès de l'imprimeur de TALUYERS, nous en reparlerons dès qu'il nous le transmettra.

Voirie-Florent BROSSE :

Le point à temps commencera la semaine du 30 juillet.

Fleurissement- Anthony CARRA :

Le 4 août visite de CHAUSSAN pour le concours des maisons fleuries et le 9 août nous recevrons le jury de CHAUSSAN pour le même concours.

Le 11 juillet Jean-Paul Thorat et Emmanuel Cellier ont reçu le jury des villages fleuris pour le concours départemental.

Une trentaine de plantes ont été volées vers le cimetière et le long de l'église, une plainte a été déposée à la gendarmerie de Mornant.

Associations et Jeunesse- Matthieu PIEGAY :

Le Rapport sur la Médiathèque Municipale fait état de 253 visites par mois, 500 inscrits, 347 lecteurs actifs, de 1131 documents adultes, 1411 documents jeunesse, de 27 bénévoles dont 19 sont impliqués de façon régulière et 8 de façon occasionnelle.

La prochaine Commission Jeunesse aura lieu le 18 septembre et la prochaine réunion du Comité de Pilotage le 20 septembre à RONTALON.

Il faudrait que la nouvelle équipe du CME soit en place avant les vacances de la Toussaint.

Jean-Paul THORAL :

Le grillage de l'école Maternelle a été remplacé par des panneaux rigides du côté de Fondrieu. Mercredi 25 juillet la RD 11 entre THURINS et St MARTIN en HAUT sera fermée pour des travaux du département et pour cette raison la circulation se fera par RONTALON.

Questions diverses :

Monsieur le Maire nous informe que le SYDER nous a fait plusieurs propositions pour l'éclairage du toit et des lucarnes de l'église. Le devis le moins cher et celui qui propose un éclairage avec des spots sur les angles du toit et des spots de couleur chaude dans les lucarnes, le montant de ce devis est de 11 985 €fiscalisés ce qui représente 0,97 €par habitant.

Pour éviter des dépenses supplémentaires la symétrie avec le vitrail de droite de l'église sera faite à gauche avec des moyens plus économiques.

Le devis du SYDER pour la voie nouvelle est de 11 088 €

En raison d'un problème de tension un renforcement du réseau basse tension va être réalisé.

Nous avons reçu confirmation des 12 000 €qui nous ont été accordés par la COPAMO dans le cadre des déplacements doux pour la voie nouvelle.

Les Rencontres SITOM auront lieu le 25 octobre 2012 à 14h30 à St LAURENT d'AGNY.

Le 29 septembre 2012 auront lieu à ORLIENAS les premières Universités d'été de la COPAMO, tous les élus y sont invités.

Le député Georges FENECH a écrit pour remercier le Conseil Municipal pour son accueil et le féliciter pour la réussite de sa nouvelle Place.

Séance levée à 22h46.